

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Familienzulagen
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Volksinitiative
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Benteli, Marianne
Bühlmann, Marc
Pasquier, Emilia

Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Bühlmann, Marc; Pasquier, Emilia 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Familienzulagen, Volksinitiative, 2001 – 2015*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Sozialpolitik	1
Soziale Gruppen	1
Familienpolitik	1
<hr/>	
Parteien, Verbände und Interessengruppen	4
Parteien	4
Grosse Parteien	4

Abkürzungsverzeichnis

SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
Pro Juventute	Stiftung Pro Juventute
CND	Christlichnationaler Gewerkschaftsbund (Vorgänger von Travail.suisse)

USAM	Union suisse des arts et métiers
Pro Juventute	Fondation Pro Juventute
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (Prédécesseur de Travail.suisse)

Allgemeine Chronik

Sozialpolitik

Soziale Gruppen

Familienpolitik

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 10.11.2001
MARIANNE BENTELI

Die Gewerkschaft CNG lancierte eine **Volksinitiative „für fairere Kinderzulagen“**. Sie verlangt eine bundesrechtlich geregelte Zulage für alle Kinder – also auch jene der Selbständigerwerbenden, die heute in der Regel leer ausgehen – von 15 Fr. pro Tag, wobei der Betrag zu indexieren wäre. Die Finanzierung soll hauptsächlich über den Bund und in geringerem Mass über die Kantone erfolgen; die Arbeitgeber würden in ähnlichem Ausmass wie heute in die Pflicht genommen. Der CNG möchte damit in erster Linie den unteren Mittelstand entlasten, der nach seiner Auffassung nur wenig von der laufenden Steuerreform profitieren wird, aber auch nicht für Ergänzungsleistungen nach dem „Tessiner Modell“ in Frage kommt. Die Kantone wurden im Berichtsjahr ebenfalls aktiv. Die Konferenz der kantonalen Sozialdirektoren arbeitete ein Modell für landesweit einheitlich geregelte Kinderzulagen aus; neben einem Sockelbeitrag von rund 150 Fr. pro Kind soll bedürftigen Familien der Zugang zu Ergänzungsleistungen gewährt werden.¹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 09.09.2002
MARIANNE BENTELI

Die Interessengemeinschaft der kinderreichen Familien „Familien 3 plus“ kündigte die Lancierung einer **Volksinitiative „Familie ist Zukunft“** an. Sie will den Bund zur Förderung und zum Schutz kinderreicher Familien verpflichten. Die Initiative verlangt Kinderzulagen von 250 Fr. pro Kind und für Familien mit drei und mehr Kindern einen Bundessteuerabzug von 4000 Fr. pro Kind. Die Erziehungsarbeit eines Elternteils soll mit einem Steuerabzug von 12 000 Fr. pro Jahr vergütet werden.²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 12.04.2003
MARIANNE BENTELI

Mit 101 442 gültigen Unterschriften reichte die Gewerkschaft Travail.Suisse ihre **Volksinitiative „für fairere Kinderzulagen“** ein. Nach dem Grundsatz „ein Kind – eine Zulage“ sollen für jedes Kind 450 Fr. pro Monat ausgerichtet werden, ungeachtet der Erwerbstätigkeit und des Wohnorts der Eltern. Heute variieren die Zulagen je nach Kanton zwischen 150 und 444 Fr. pro Monat. Nach Berechnungen von Travail.Suisse hätte die Initiative Gesamtkosten von 9,2 Mia Fr. zur Folge. Ziehe man jedoch die bestehenden Zulagen sowie höhere Steuereinnahmen und die Entlastung bei den Bedarfsleistungen in Betracht, ergäben sich unter dem Strich lediglich noch Mehrkosten von knapp 4 Mia Fr. pro Jahr. Gemäss Initiativtext müssten Bund und Kantone dafür aufkommen, weil die Wirtschaft nicht stärker belastet werden soll als heute.³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 04.07.2012
EMILIA PASQUIER

Le Conseil fédéral a publié son message concernant l'initiative de l'UDC « **Initiative pour les familles: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants** ». Il propose de rejeter l'initiative en raison du biais fiscal qu'elle crée. En effet, le droit fiscal n'influence aujourd'hui aucunement les parents à faire un choix en matière de garde des enfants. Il argumente que jusqu'en 2010, il n'existait aucune déduction fiscale pour les parents faisant garder leurs enfants par des tiers. Suite à de nombreuses interpellations demandant l'introduction d'une telle déduction notamment en raison du critère de capacité économique, cette déduction fiscale a été introduite pour les parents faisant garder leurs enfants par un tiers. Selon le Conseil fédéral, l'initiative impliquerait soit l'abrogation de cette déduction économique et conséquemment la violation du principe de capacité économique, soit l'introduction d'une déduction pour les familles ne faisant pas garder leurs enfants par un tiers et donc, un avantage fiscal pour les parents qui décident de rester à la maison.⁴

En novembre, le PDC a déposé une initiative « **Aider les familles !** » qui demande que les allocations pour enfants et allocations de formation professionnelle soient complètement exonérées d'impôts. Dans le même temps, le PDC a déposé une seconde initiative « Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage », dont les détails se trouvent dans le sous-chapitre Mariages.⁵

Après son passage devant le parlement, l'initiative parlementaire Hochreutener (pdc, BE), demandant l'introduction d'un **article sur la famille**, a été soumise au peuple. Cet article donnerait plus de pouvoir à la Confédération dans le domaine de la politique familiale. L'article donne également le devoir aux politiques de promouvoir des mesures qui favoriseraient la conciliation entre travail et famille.

En janvier, le comité « Oui à la famille » a lancé sa campagne. Le large front de soutien associatif et partisan donnait l'image d'une votation facile à gagner. Quelques semaines plus tard cependant, les opposants à l'article constitutionnel ont riposté avec une affiche-choc représentant un bébé en pleurs étiqueté à l'oreille, comme un bovin. Ce comité, dénonçant notamment des « Staatskinder » (enfants étatisés) et les coûts importants liés à cet article, a réuni des politiciens UDC et quelques membres du PLR. L'UDC s'en est ensuite pris au Conseil fédéral. En effet, ce dernier a refusé de préciser les coûts de la mise en œuvre de l'initiative argumentant que les coûts dépendraient de la concrétisation du texte. En réponse à l'imprécision de ces informations, le conseiller national Adrian Amstutz (udc, BE) a fait recours auprès de la chancellerie du canton de Berne. Un recours rejeté par le Conseil exécutif pour non-conformité à la Constitution fédérale. Cette défaite n'a pas découragé le parti agrarien qui a investi un million de francs dans la réalisation d'un journal distribué dans toutes les boîtes aux lettres de Suisse représentant toujours des enfants pleurant derrière les grilles d'une prison. Ce coup médiatique a enfin lancé un débat public qui était jusque-là resté dans l'ombre de l'initiative sur les rémunérations abusives. Dernier parti à donner son mot d'ordre, le PLR s'est positionné contre le nouvel article constitutionnel. Ce positionnement a fait réagir les femmes libérales et l'aile libérale du parti qualifiant cette décision de « dramatique ». Ce mot d'ordre a également mis en lumière la contradiction du PLR, qui, en 2012, votait en faveur d'un papier de position visant à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

Cette tendance vers le refus de l'article s'est également lue dans les sondages SRG SSR. En effet, alors qu'en janvier on prédisait 66% de votes favorables, les sondages de février se sont abaissés à un taux de 55% de soutien. Le 3 juin 2013, l'article constitutionnel sur la famille a été refusé. Malgré une majorité de votants favorables à l'article (54,3%), la majorité des cantons n'a pas été atteinte. Les disparités cantonales ont atteint des sommets. En effet, alors que Genève a dit oui à 79,1%, Vaud et le Jura à 70%, les habitants d'Appenzell Rhodes-Extérieures n'ont été que 27,1% à soutenir l'article (viennent ensuite Uri avec 31,8% et Schwyz avec 36,9%). L'affiliation partisane a été révélatrice du comportement de vote. Ainsi, 80% du PS, 87% des Verts et 82% de l'UDC ont suivi le mot d'ordre de leur parti. Pour les partis plus centraux, même si le mot d'ordre a été respecté, la division des partis sur le thème de la famille s'est reflétée dans la population. Ainsi, 61% du PDC a accepté l'objet, alors que 57% du PLR l'a refusé. Les valeurs prônées par les répondants se sont également traduites dans le comportement de vote.

Selon l'analyse VOX, la décision de vote sur ce sujet s'est également construite sur un positionnement par rapport à trois sets de valeurs : centralisme (63% de oui) contre fédéralisme (42%), Suisse moderne (70%) contre traditionnelle (33%), promotion active de l'égalité entre homme et femmes (71%) contre pas de promotion (43%). L'analyse n'a cependant pas pu clairement définir si le journal distribué par l'UDC avait eu un impact sur le comportement de vote de ses lecteurs. L'analyse APS des annonces-presse a montré que la campagne concernant cet article a été très limitée. En effet, seuls 4% des annonces concernaient la famille, contre 60% pour la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et 36% pour l'initiative Minder. Relevons également que la campagne des opposants n'a eu lieu qu'en suisse-romande. Au cours des semaines suivant le vote, des tensions sont clairement apparues au sein du PLR suite aux divergences d'opinions entre le PLR et les femmes libérales.

Référendum obligatoire „Arrêté fédéral sur la politique familiale"

Votation du 3 mars 2013

Participation: 46%

Oui: 1 283 951 (54,4%) / cantons : 9 2/2

Non: 1 078 531 (45,6%) / canton : 11 4/2

Mots d'ordre:

– Oui: PS, Verts, Vert'libéraux, PDC, PBD, PLR Femmes, Pro Familia, Travail.Suisse, Pro Juventute

– Non: UDC, PLR, UDF, USAM ⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 24.11.2013
EMILIA PASQUIER

En avril, le Conseil national s'est prononcé sur l'initiative populaire de l'UDC, dite **initiative pour les familles**. L'initiative de l'UDC vise à accorder aux parents qui gardent leurs enfants eux-mêmes les mêmes déductions fiscales qu'aux parents qui travaillent et déduisent des frais de crèches. Ainsi, tous les parents pourraient déduire la même somme, soit un montant maximal de 10'000 CHF. Les sept sages avaient déjà exprimé leur scepticisme face à cette initiative en 2012. Lors de son passage devant les conseillers nationaux, l'initiative a créé un réel débat de société, où les adhérents au texte ont été accusés de vouloir imposer le modèle familial traditionnel. Le tribun zurichois Christoph Blocher (udc, ZH) a même comparé les mères faisant garder leurs enfants dans des crèches à des coucous déposant leurs œufs dans les nids étrangers. Le vocabulaire utilisé durant la campagne – « prime au fourneau » ou encore « Staatskinder » – a renforcé l'aspect émotionnel de la votation. En plus des débats idéologiques, les questions de coûts, d'équité fiscale (soit une déduction de frais de garde inexistant), ou encore la question des réels bénéficiaires de l'initiative ont été mises en avant par les opposants. Avant de se prononcer sur un potentiel soutien à l'initiative, le parlement a refusé une initiative Streiff-Feller (pev, BE) qui souhaitait renvoyer le projet au Conseil fédéral afin qu'il élabore un contre-projet contenant une augmentation des déductions pour enfant, ainsi que l'instauration d'un montant maximal de déduction dans le cas où les montants de frais de garde seraient supérieurs à ceux de la déduction pour enfant. La proposition a été refusée par 184 voix contre 5. Au final, le Conseil national a suivi le gouvernement et s'est opposée à l'initiative UDC par 109 voix contre 74 et 6 adhésions. Le texte a ainsi été soutenu par l'UDC et quelques voix radicales-libérales. Lors de son passage au Conseil des Etats, l'initiative a également été soumise à une minorité Engler (pdc, GR) demandant un contre-projet direct qui admettrait une déduction fiscale pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants (soit une augmentation des déductions pour enfants), sans pour autant toucher à la déduction des frais de garde. Cette proposition a été rejetée par 24 voix contre 18, tout comme l'initiative, refusée par 26 voix contre 17. Au vote final, les deux chambres ont balayé le texte de l'initiative: 110 voix contre 72 et 7 abstentions pour le Conseil national et 26 voix contre 17 et 2 abstentions pour le Conseil des Etats. Le soutien à l'initiative s'est naturellement retrouvé dans les rangs de l'UDC, mais aussi parmi les membres du PDC. Notons qu'au niveau cantonal, le PDC a introduit des déductions similaires à celles proposées par l'UDC dans les cantons de Zoug, du Valais et de Lucerne. Le président du parti Christophe Darbellay (pdc, VS) a annoncé que si son parti décidait de soutenir l'initiative de l'UDC, il espérait un retour d'ascenseur lors des votes sur ses propres initiatives. Mais le PDC a dû faire face à d'importantes discordes à l'interne. En effet, alors que la direction du parti et la majorité du groupe parlementaire se sont exprimées en faveur de l'initiative. Les femmes PDC ont rejoint le comité libéral luttant contre cette même initiative. Lors de l'assemblée du PDC, les délégués ont désavoué la direction en refusant de soutenir l'initiative de l'UDC par 114 voix contre 87 à bulletins secrets. Le lobbying des femmes PDC, opposées à l'initiative, aurait largement contribué à cette décision. La première étude SSR publiée en octobre a également créé une réelle surprise en montrant que 64% des sondés soutenaient l'initiative. Ce sondage a amené les deux comités opposés à l'initiative, soit le comité de gauche (PS et Verts) et le comité libéral (PLR, Vert'libéraux, PBD, Femmes PDC) à réunir leurs forces en organisant un événement relativement inédit: une conférence de presse réunissant tous les leaders des partis opposés à l'initiative. La conférence a été marquée par l'absence de Christophe Darbellay (pdc, VS), engagé dans le comité de soutien à l'initiative, remplacé par Lucrezia Meier-Schatz (pdc, TG). Lors de la campagne, l'UDC a argumenté en faveur d'un « geste de reconnaissance » envers les personnes faisant le choix de rester à la maison. Les opposants ont quant à eux martelé que l'initiative agrarienne bénéficierait seulement aux couples possédant un haut revenu, qu'elle engendrerait des coûts importants et qu'elle se voulait une absurdité fiscale. Le 24 novembre, 52,9% des Suisses ont refusé l'initiative de l'UDC. Acceptée dans seulement deux cantons (Schwyz et Uri) et en Appenzell Rhodes-Intérieures, l'initiative de l'UDC n'a pas réussi à convaincre. Avec 33,2% de oui, le canton de Vaud a pris la tête des cantons opposés à l'initiative, suivi par Genève (33,8%) et Bâle-Ville (34,3%).

Votation du 24 novembre 2013

Participation: 52,9%
Oui: 1 139 743 (41,5%) / cantons : 2 1/2
Non: 1 604 476 (58,5%) / canton : 20 5/2

Mots d'ordre:
– Oui: UDC.
– Non: PLR, PDC, PBD, Vert'libéraux, Verts, PS.

Selon l'analyse VOX, le profil politique des votants a été un facteur déterminant. Alors que 78% des sympathisants de l'UDC se sont exprimés en faveur de l'initiative, 84% des sympathisants du PS l'ont refusée. De par sa formulation, l'initiative a permis le développement de deux lignes argumentatives: l'une fiscale et l'autre sociétale. Les partisans d'une Suisse traditionnelle ont plus largement accepté l'initiative (62%) que les défenseurs des valeurs modernes (62%). Les femmes ont également adapté leur réponse en fonction de leur situation personnelle et de l'avantage éventuel que l'acceptation de l'initiative pourrait leur apporter. Ainsi, les femmes non salariées qui gardent elles-mêmes leurs enfants ont accepté l'objet à raison de 70%, les mères salariées à 41% et les femmes actives sans enfants à 23%. L'analyse des annonces APS a montré que le nombre d'annonces-presse publiées par les deux camps était quasiment identique. Les annonces-presse ont souvent mis en scène des femmes, ce qui représente une exception notoire dans les campagnes politiques. L'analyse des annonces a également montré des différences dans l'argumentation du front opposé à l'initiative. Alors que la gauche s'est concentrée sur l'idée d'injustice sociale, les libéraux ont tablé sur l'augmentation des coûts liés à l'initiative. ⁷

Parteien, Verbände und Interessengruppen

Parteien

Grosse Parteien

Im März sprang die CVP auf den Zug der Parteien auf, die eigentliche **Wahlkampfinitiativen** lancierten. Hatten sich die Christdemokraten 2010 noch gegen die Instrumentalisierung direktdemokratischer Mittel im Wahlkampf ausgesprochen, kündigten sie im März 2011 gleich zwei eigene Initiativen zum Kernthema Familie an: Die eine verlangt die Beseitigung der Diskriminierung von Ehegatten im Vergleich zu Konkubinatspaaren bei der Besteuerung und der AHV. Die andere zielt auf die Steuerbefreiung der Kinderzulagen ab. Lanciert wurden beide Anfang Mai an der Delegiertenversammlung in Chur. Die Parteileitung betonte, dass es sich bei den Vorstössen nicht um „Wahlgags“ handle, sondern dass man damit Kernanliegen durchsetzen wolle. Seit Jahrzehnten hätte die CVP keine Initiative mehr lanciert, da sie 90% ihrer Forderungen im Parlament durchbringe. ⁸

Rechtzeitig auf die 100-Jahr-Feier Ende Oktober reichte die CVP die nötigen Unterschriften für ihre beiden **Familien-Initiativen** ein. Will das erste Begehren Kinder- und Ausbildungszulagen von den Steuern befreien, soll die zweite Initiative die Heiratsstrafe, also die Benachteiligung von Ehepaaren bei Steuern und Sozialversicherungen, beseitigen. Zwar wurde es letztlich auch für die CVP knapp – Ende September wurde gar per SMS für Unterschriften geworben – anders als die Bürokratie-Stopp-Initiative der FDP schafften aber beide Begehren das Unterschriftenquorum. Das Steuerbefreiungsbegehren wurde mit 118'425 gültigen Unterschriften und die Initiative gegen die Heiratsstrafe mit 120'161 gültigen Unterschriften eingereicht. Die Themen Familie und Mittelstand sollen laut CVP auch zukünftig mit Volksbegehren bearbeitet werden. ⁹

Die CVP konnte das Wahljahr 2015 mit einer ihrer beiden **Familien-Initiativen** einläuten. Nur selten hatte die CVP bisher mit Volksinitiativen operiert. Mit ihren beiden Begehren wollten sich die Christlichdemokraten aber im Wahljahr als traditionelle Familienpartei positionieren. Allerdings hat es die Familienpolitik in der Schweiz traditionell schwer an der Urne, wie die Zeitung LeTemps am Beispiel der Mutterschaftsversicherung vorrechnete, die zwar 1945 in der Verfassung festgeschrieben, aber erst 2005 umgesetzt worden sei.

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 09.05.2011
MARC BÜHLMANN

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 27.10.2012
MARC BÜHLMANN

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 31.12.2015
MARC BÜHLMANN

Dass Familienpolitik in der Tat ein schwieriges Pflaster zu sein scheint, zeigte die deutliche Ablehnung des ersten der beiden CVP-Volksbegehren: Anfang März entschieden die Stimmbürgerinnen und -bürger überaus deutlich gegen das Anliegen der Christlichdemokraten, das eine Steuerbefreiung von Kinder- und Ausbildungszulagen verlangt hatte. Die VOX-Analyse zeigte, dass auch die Anhängerschaft der CVP ihre Partei ziemlich im Stich gelassen hatte. Nur knapp die Hälfte der Befragten, die angaben, Sympathien für die CVP zu haben, stimmten mit Ja. Auch die zweite Initiative kämpfte schon zu Beginn des Wahljahres 2015 mit einigen Schwierigkeiten. Zwar erhielt die Idee der Abschaffung der so genannten Heiratsstrafe einigen Sukkors, viel zu reden gab aber der Passus im Initiativtext, mit welchem die CVP die Ehe als eine „auf Dauer angelegte und gesetzlich geregelte Lebensgemeinschaft von Mann und Frau“ definierte. Dies stiess bei Organisationen, welche die Ansichten von gleichgeschlechtlichen Paaren vertreten, auf grosse Kritik. Mit einem Gegenvorschlag wollte die CVP ihr Anliegen für eine gerechtere Besteuerung von verheirateten Paaren retten; dieser wurde aber vom Parlament verworfen. In den Medien wurde das Dilemma der CVP thematisiert, die als katholisch konservative Partei das traditionelle Ehebild vertreten müsse, sich gleichzeitig aber auch modernen Vorstellungen nicht verschliessen wolle, um eine modernere Klientel nicht zu vergraulen.¹⁰

1) BBl, 2001, S. 5904 ff.; Presse vom 20.7. und 10.11.01. Siehe SPJ 2000, S. 251 f. ; NLZ, 12.10.01.

2) Presse vom 9.9.02.

3) BBl, 2003, S. 3542 f.; Presse vom 12.4.03.

4) FF, 2012, p. 671ss.

5) LT, 5.11. et 6.11.12.

6) Bühmann (2013): Inerate im Abstimmungskampf. Analyse der Inerate-Kampagne im Vorfeld der eidgenössischen Abstimmungen vom 3. März 2013; LT, 8.1.13; LT et Lib, 25.1.13; LM, 29.1 et 2.2.13; NZZ, 2.2.13; 24H, 4.2.13; LM, 10.2.13; LT, 21.2 et 4.3.13; Milic/Vatter (2013): Analyse de la votation fédérale du 3 mars 2013

7) FF, 2013, p. 4183; BO CN, 2013, p. 449ss., 584ss., 1210; BO CE, 2013, p. 610ss., 647; Lib, 16.4.13; LT, 16.4.13; NZZ, 12.10.13; LT, 9.10.13; Lib et 24H, 28.10.13; LT, 5.11.13; NZZ, 25.11.13; Heidelberger/Milic/Vatter (2013) Vox-Analyse de la votation fédérale du 24 novembre 2013

8) Presse vom 10.2. und 26.3.11; TA, 18.4.11; NZZ und Blick, 7.5.11; Presse vom 9.5.11; laut NZZ (9.5.11) war es in der 100-jährigen Geschichte der CVP erst das dritte Mal, dass die Partei eine Initiative lancierte.

9) BBl, 2013, S. 243 (Familien stärken) BBl, 2013, S. 245 (Heiratsstrafe); NLZ, 10.9.12; TA, 22.9.12; NZZ, 27.10. und 6.11.12.

10) Medienmitteilung CVP vom 28.2.2016; Medienmitteilung CVP vom 8.3.2015; NZZ, 14.1.15; LT, 16.1.15; So-Bli, 18.1.15; AZ, LZ, 24.1.15; So-Bli, 8.2.15; LT, 9.2.15; NZZ, TA, 18.2.15; LT, NZZ, TA, TG, 5.3.15; LT, 7.3.15; LT, NZZ, TA, 9.3.15; NZZ, 10.3.15; LT, 11.3.15; SO, 15.3.15; AZ, LT, NZZ, TA, 19.3.15; NZZ, 2.5.15; LT, 12.6.15; NZZ, 28.11.15